

# **Amnesty International pointe les défaillances au Maroc : Rassemblements, liberté d'expression, inégalités et migration dans le lot**

**26.04.2024 Amnesty International pointe les défaillances au Maroc : Rassemblements, liberté d'expression, inégalités et migration dans le lot**

Selon le document, les autorités marocaines ont condamné, en 2023, « *au moins six personnes, dont des militants, des journalistes et un avocat, pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression* ». L'Ong affirme que l'année passée, les autorités marocaines auraient par ailleurs « *réprimé des opposants* » dans la région du Sahara, voire « *torturé certaines personnes car perçues comme critiques* ». et de souligner des « *restrictions récurrentes au droit de rassemblement pacifique au Sahara occidental* » en 2023. Le document mentionne des activistes qui auraient été « *surveillés, arrêtés arbitrairement et maltraités* ».

*Amnesty international* affirme notamment qu'« *au moins cinq personnes se sont vu refuser le droit de lire et d'écrire en prison* », dont l'associatif Rida Benotmane, militant d'Al Adl Wal Ihsane, l'avocat Mohamed Ziane et les journalistes Taoufik Bouachrine, Omar Radi et Soulimane Raïssouni.

Le rapport exprime aussi les inquiétudes de l'Ong quant aux inégalités de genre au Maroc, soulignant que la législation nationale « *renforce cette situation, notamment en ce qui concerne les droits des femmes à l'héritage et à la garde des enfants* ». Comme il épingle également les dispositions du Code pénal qui criminalise l'avortement « *à moins qu'il ne soit nécessaire pour sauver la santé ou la vie de la mère* » et qu'il soit pratiqué par un professionnel de la santé qualifié. Et souligne que les femmes qui avortent ou tentent de le faire en dehors de ces exceptions sont exposées à des peines de prison et à des amendes.

Concernant les droits *LGBTI*, le rapport retient la « *criminalisation continue* » des relations homosexuelles au Maroc. A ce titre, *Amnesty* évoque le cas d'une enseignante qui aurait été licenciée, après avoir été soupçonnée d'inciter à l'acceptation de l'homosexualité.

Sur le plan de la migration, la partie consacrée au Maroc dans ce rapport s'est alarmée de « *l'incapacité* » des autorités marocaines à « *définir les responsabilités dans la mort d'au moins 37 migrants et de la disparition de 76 autres* » lors du drame frontalier de juin 2022 à Melilla, où les forces marocaines et espagnoles « *ont fait un usage excessif de la force* », souligne l'ONG.

Enfin, le rapport alerte sur le stress hydrique comme conséquence des dérèglements climatiques. Dans ce sens, l'Ong exhorte les autorités marocaines à « *prendre des mesures garantissant l'accès à l'eau* », dans le cadre d'une approche tenant compte du droit à un environnement sain.

**Source**

: <https://perspectivesmed.com/amnesty-international-pointe-les-defaillances-au-maroc-rassemblements-liberte-dexpression-inegalites-et-migration-dans-le-lot/>